

La checklist des documents pour ouvrir votre compte pro

Cochez chaque pièce au fur et à mesure. Un dossier complet dès le premier envoi est le meilleur moyen de raccourcir les délais d'ouverture.

1. Pour tous les statuts

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité du représentant légal : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (le permis de conduire est généralement refusé)
- ☐ Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture, quittance ou bail)
- ☐ Smartphone avec appareil photo pour la vérification d'identité à distance (néobanques)

2. Société (SARL, SAS, SASU, EURL, SA)

- ☐ Extrait Kbis de moins de trois mois
- ☐ Copie des statuts à jour
- ☐ Liste des bénéficiaires effectifs, si l'établissement la demande
- ☐ Justificatif de la qualité de représentant légal, si elle n'apparaît pas sur le Kbis

3. Société en cours de création

- ☐ Projet de statuts signé
- ☐ Pièce d'identité de chaque associé apportant des fonds
- ☐ Liste des souscripteurs et montant des apports, pour le dépôt du capital social
- ☐ Attestation de dépôt des fonds, délivrée par la banque, à joindre ensuite au dossier d'immatriculation

Certains établissements ouvrent le compte avant l'immatriculation, puis demandent le Kbis dès sa délivrance par le greffe.

4. Micro-entreprise ou entreprise individuelle

- ☐ Justificatif portant le numéro Siren ou Siret (avis de situation Insee ou extrait du registre)
- ☐ Pièce d'identité et justificatif de domicile (voir rubrique 1)

Rappel : un compte dédié n'est obligatoire qu'au-delà de 10 000 euros de chiffre d'affaires pendant deux années consécutives. Un second compte personnel réservé à l'activité peut alors suffire.

5. Cas particuliers

- ☐ Association loi 1901 : statuts, récépissé de déclaration en préfecture, procès-verbal désignant les personnes habilitées à faire fonctionner le compte
- ☐ SCI : statuts et extrait Kbis
- ☐ Avocat : compte professionnel pour l'activité courante ; les fonds des clients transitent par la Carpa du barreau, distincte de ce compte
- ☐ Autres professions réglementées : vérifiez les exigences de votre ordre professionnel

6. Selon votre projet

- ☐ Prévisionnel financier, pour une jeune structure ou une demande de financement
- ☐ Justificatif d'activité (contrat, devis, premières factures), si l'établissement le demande

7. En cas de refus d'ouverture

- ☐ Attestation de refus de la banque, ou preuve de son silence quinze jours après une demande en recommandé avec accusé de réception
- ☐ Formulaire de demande de droit au compte complété
- ☐ Pièce d'identité, extrait Kbis de moins de trois mois et justificatif de la qualité de représentant légal
- ☐ Envoi du dossier à la Banque de France, qui désigne un établissement tenu d'ouvrir le compte